

## Taxe de séjour applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025

### Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Tarifs par personne et par jour, selon la catégorie d'hébergement

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée GBCA	Part additionnelle Département 10%	Tarif total de la nuitée au 1 <sup>er</sup> janvier 2025 GBCA + Dépt
Palaces	4 €	0,40 €	4,40 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3 €	0,30 €	3,30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,50 €	0,25 €	2,75 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1 €	0,10 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80 €	0,080 €	0,88 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,30 €	0,03 €	0,33 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Tous hébergements en attente de classement ou sans classement	3,5% du prix avec plafond	10%	GBCA + TA Dépt

#### **Personnes exonérées de la taxe de séjour (article L.2333-31 du CGCT) :**

- les personnes mineures,
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés à l'ensemble des communes relevant du périmètre de grand belfort Communauté d'Agglomération,
- les personnes occupant des locaux dont le loyer est inférieur à 8 euros la nuitée,
- les bénéficiaires d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.